Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260716-2026_DELIB58-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 58/2026

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026 à 19H00

Date de convocation :	8 juillet 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	8 juillet 2026	Conseillers présents :	13
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Laura LE PAGE et Victoire DENIGOT (arrivée à 19h15)

Était absente : Madame Nathalie TACHET

Madame Virginie BLEUNVEN-COSTE est désignée secrétaire de séance

Subventions 2026 : Associations Aviron Traditionnelle Basse Vilaine et Bouffay d'air

Monsieur Bertrand DOUCEY expose :

Lors de la séance du 21 mai 2026, le conseil municipal a validé les subventions 2026 octroyées aux associations.

Pour l'association Aviron Traditionnelle Basse Vilaine, aucun montant n'avait été voté. En 2025, l'association n'avait pas demandé de subvention (en 2024 : 500 €) mais pour 2026, elle sollicite une aide (montant non précisé dans la demande)

Le conseil municipal propose de valider leur demande et de leur octroyer 500 € pour 2026.

Par ailleurs, l'association BOUFFAY D'AIR a fait sa demande tardivement et elle n'a pu être votée lors du conseil municipal du 21 mai 2026.
Elle sollicite une aide au titre de l'année 2026 (pas de montant précisé).

Le conseil municipal propose de leur octroyer la somme de 500 € pour 2026.

Ainsi, l'assemblée, à l'unanimité :

- **VALIDE la demande de subvention de l'association Aviron traditionnelle basse Vilaine et de leur octroyer la somme de 500 € pour 2026**

- **VALIDE la demande de subvention de l'association Bouffay d'air et de leur octroyer la somme de 500 € pour 2026**

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260716-2026_DELIB58-DE

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE

